

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la Directrice de l'INSPE Centre-Val de Loire – Académie Orléans-Tours ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Sciences de la vie et de la Terre**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **M. Jean-Pierre GOMEZ** **Maître de conférences**

**Vice-Président du jury :**

- **M. Stéphane MAURY** **Professeur des Universités**

**Membres du jury :**

- **M. Adrien FLAVIGNY** **Professeur agrégé**  
- **Mme Sylvia BOURGET** **Professeure agrégée**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

Éric BLOND



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition de la Directrice de l'INSPE Centre-Val de Loire – Académie Orléans-Tours ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 10 du master mention **Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation second degré parcours Sciences de la vie et de la Terre**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Présidente du jury :**

- **Mme Sylvia BOURGET**                      **Professeure agrégée**

**Vice-Président du jury :**

- **M. Adrien FLAVIGNY**                      **Professeur agrégé**

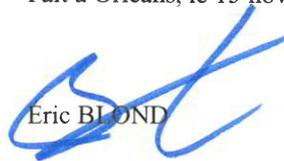
**Membres du jury :**

- **M. Jean-Pierre GOMEZ**                      **Maître de conférences**  
- **M. Stéphane MAURY**                      **Professeur des Universités**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

  
Eric BLOND